



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0423

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Bâtiment Bioforce - Espaces extérieurs - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Longueval

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliot), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

Conseil de communauté du 3 novembre 2014**Délibération n° 2014-0423**

commission principale : urbanisme

objet : **Bâtiment Bioforce - Espaces extérieurs - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par décision n° B-2004-2566 en date du 4 octobre 2004, le Bureau a approuvé la réalisation par la Communauté urbaine de Lyon, dans le cadre d'un mandat de travaux, de l'aménagement des espaces extérieurs du bâtiment Bioforce réimplanté dans le quartier de la Darnaise à Vénissieux.

Ce mandat a été notifié le 8 juillet 2005 pour un montant global de 302 777 € HT, dont 282 609 € HT d'études et de travaux, et 20 168 € HT (incluant 1 928 € de frais financiers) de rémunération du mandataire.

Par avenant n°1 notifié le 23 mars 2009, l'enveloppe financière des travaux a été augmentée de 86 083 € HT ce qui porte le montant des études et des travaux à 368 692 € HT et la rémunération du mandataire a été augmentée de 900 € HT, ce qui porte le montant global de la rémunération à 21 068 € HT (dont 1 928 € de frais financiers).

A ce jour, les travaux sont achevés, conformément au programme, l'enveloppe financière a été respectée et l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat demande quitus de sa mission.

Le bilan de clôture présenté par l'OPH Grand Lyon habitat daté du 25 juin 2014 et visé par monsieur le Commissaire aux comptes établit le coût définitif à 262 807,71 € HT, soit 314 003,26 € TTC dont 25 100,10 € TTC révisions comprises (19 140 € HT hors révision) pour la rémunération du mandataire.

Le bilan global de l'opération fait apparaître :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en € TTC)
honoraires de maîtrise d'œuvre + santé, protection, sécurité (SPS)	15 827,86	versement Communauté urbaine de Lyon	312 671,87
travaux de voirie	270 344,38		
divers : reprographie + publicité	2 730,92	solde à verser sur rémunération	1 331,39
rémunération du mandataire	25 100,10		
Total	314 003,26	Total	314 003,26

Pour solder ce mandat, la Communauté urbaine s'acquittera du solde de la rémunération de l'OPH Grand Lyon habitat pour un montant de 957 € HT auquel s'ajoutent les révisions de prix de 152,49 € HT. Le total s'élève à 1 109,49 € HT, soit 1 331,39 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de clôture définitif arrêté le 25 juin 2014 et présenté par l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat pour le mandat concernant les espaces extérieurs du bâtiment Bioforce à Vénissieux.

2° - Donne quitus à l'OPH Grand Lyon habitat de sa mission de mandataire.

3° - Autorise monsieur le Président à verser le solde de la rémunération de l'OPH Grand Lyon habitat pour un montant de 1 331,39 € TTC.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2315 - fonction 824 - opération n° OP17O0961.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.